

SÉANCE DU COMITÉ SYNDICAL DU JEUDI 20 DÉCEMBRE 2018

2018- 73 DESIGNATION D'UN DELEGUE AU BUREAU

L'an deux mille dix-huit, le jeudi 20 décembre, le comité du syndicat départemental d'énergie de Loire-Atlantique, dûment convoqué à cet effet par courriel du 13 décembre 2018, s'est réuni dans les locaux du SYDELA (44), sous la présidence de Bernard CLOUET, Président en exercice.

Nombre de délégués titulaires en exercice : 24

Délégués présents : 21

Votants : 20

Titulaires présents :

Monsieur Bernard CLOUET, délégué du collège électoral du Pays de Pontchâteau et de Saint Gildas des Bois

Monsieur Jean LOUËR, délégué du collège électoral du secteur de Derval

Monsieur Gérard ESNAULT, délégué du collège électoral de la Vallée de Clisson

Monsieur Bernard MACE, délégué du collège électoral de la presqu'île de Guérande Atlantique

Monsieur Jean-Luc LE GAL, délégué du collège électoral de la région Nazairienne et de l'Estuaire

Monsieur André GUIHARD, délégué du collège électoral du Pays d'Ancenis

Monsieur Jean-Paul LOYER, délégué du collège électoral Sèvre, Maine et Goulaine

Monsieur Philippe CAILLON, délégué du collège électoral de la région de Blain

Monsieur Gérard BARRIER, délégué du collège électoral du Pays d'Ancenis

Monsieur Joseph LAIGRE, délégué du collège électoral de Pornic

Monsieur Bernard LEBEAU, délégué du collège électoral du Pays de Redon

Monsieur Jean-Claude BRISSON, délégué du collège électoral Loire Atlantique Méridionale

Monsieur Didier FAVREAU, délégué du collège électoral de la région de Machecoul

Monsieur Raymond CHARBONNIER, délégué du collège électoral de Sud Estuaire

Monsieur Jacques LUCAS, délégué du collège électoral de Loire Divatte

Titulaires absents :

Monsieur Patrick LEHOURS, délégué du collège électoral de Cœur Pays de Retz (excusé)

Monsieur Jean-Pierre MAILLARD, délégué du collège électoral Loire et Sillon (excusé)

Monsieur Serge HEAS, délégué du collège électoral du Castelbriantais (excusé)

Monsieur Pierre-André PERROUIN, délégué du collège électoral de Vallet (démissionnaire)

Monsieur Jean-Pierre POSSOZ, délégué du collège électoral de la région de Nozay (excusé)

Monsieur Patrick BERTIN, délégué du collège électoral de Grandlieu (excusé)

Monsieur Yves TAILLANDIER, délégué du collège électoral de Cœur d'Estuaire (excusé)

Monsieur David HEMION, délégué du collège électoral d'Erdre et Gesvres (excusé)

Délégués suppléants présents et remplaçant un titulaire :

Madame Mireille HOLOWAN, déléguée du collège électoral d'Erdre et Gesvres

Monsieur Jérôme RIPAYRE, délégué du collège électoral de la région de Nozay

Monsieur Yves-Marie DELANOE, délégué du collège électoral de Cœur d'Estuaire

Monsieur Patrick MORICEAU, délégué du collège électoral de Grandlieu

Monsieur Louis SIMONEAU, délégué du collège électoral du Castelbriantais

Délégués suppléants présents :

Monsieur Loïc MARCHESSEAU, délégué du collège électoral du Pays d'Ancenis

Secrétaire de séance : Bernard MACE

Affichage le 21 Décembre 2018

2018-73 DESIGNATION D'UN DELEGUE AU BUREAU

Vu l'article L. 5211-10 du code général des collectivités territoriales qui précise :

- que le bureau de l'établissement public de coopération intercommunale est composé du président, d'un ou de plusieurs vice-présidents et, éventuellement, d'un ou de plusieurs autres membres,
- que le nombre de vice-présidents est librement déterminé par l'organe délibérant, sans que ce nombre puisse excéder 30 % de l'effectif de celui-ci.

Vu la délibération de principe n°2008-03 du 2 juin 2008, portant sur la composition et l'élection du Bureau du SYDELA.

Le Bureau du SYDELA est composé des élus suivants :

- Bernard CLOUET
- Jean LOUËR
- Jean-Paul LOYER
- Bernard MACE
- Gérard ESNAULT
- Gérard BARRIER
- Jean-Claude BRISSON
- Bernard LEBEAU
- Pierre-André PERROUIN
- Joseph LAIGRE

Suite à la démission de Monsieur Pierre-André PERROUIN, membre du Bureau du SYDELA, il convient de procéder à son remplacement.

Après en avoir délibéré, le Comité décide, à l'unanimité de désigner Monsieur Jean-Pierre POSSOZ en tant que membre du Bureau du SYDELA.

